

Département de la Manche
Mairie
50200 NICORPS

Tél : 02.33.19.15.46
mairienicorps@orange.fr

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Art. L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Nicorps se réunira le :

JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

A 20H30

à la Mairie

Ordre du jour

- 1- Désignation du secrétaire de séance,
- 2- Approbation du procès-verbal du 25 juillet 2024,
- 3- Adressage / Validation de la dénomination et numérotation de la commune,
- 4- Travaux église / Etude devis,
- 5- Projet lotissement Thomas / Autorisation dépôt permis d'aménager,
- 6- Accès du SDEM50 aux données PDL EP / Choix mandat ou Espaces Mesures & Services (EMS),
- 7- Contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG50 / Adhésion 2025-2027,
- 8- Tarifs restauration scolaire de coutances / Actualisation,
- 9- Rapport du RPQS 2023 / Approbation,
- 10- Questions diverses
 - Dépôts sauvages d'ordures ménagères / Tarif d'enlèvement, ou amende administrative,
 - Nettoyage du cimetière.

Fait à Nicorps, le 19 septembre 2024
Le Maire,
Yves LEMOUTON

